

Malakoff, le 06 septembre 2021

Décision n°2021-30 portant délégation de signature par intérim

La directrice générale de l'EPIDE,

Vu l'article R3414-18 du code de la défense ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2021-29 portant nomination du directeur par intérim du centre de Saint-Quentin ;

Décide :

Art. 1^{er} - De nommer M. Jérôme BLANCHARD en qualité de Directeur par intérim du centre de Saint-Quentin.

Art. 2 - Délégation de signature permanente est donnée à M. Jérôme BLANCHARD.

Art. 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme BLANCHARD, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par M. Enric MARINI, chef du service moyens généraux du centre de Saint-Quentin.

Art. 4 – Délégation permanente est donnée à Mme Marie-Aline SIMONARD, chef du service insertion professionnelle et formation du centre de Saint-Quentin, à effet de signer, au nom de la directrice générale, les conventions de stage des volontaires pour l'insertion

Art. 5 – La décision n° 2021 - 26 portant délégation de signature est abrogée.

Art. 6 - La présente décision prend effet à compter du 06 septembre 2021.

Art. 7 – Le directeur général adjoint est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

*Pour la Directrice Générale, et par délégation
Le Secrétaire général*



Emmanuel AMIGUES